

Registre des délibérations - Délibération n° 23 : 20/03/2018

RESTAURATION DE L'ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE DU DOMAINE DE LA PALISSADE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation
18/12/2017
RC – 694/695



Délibération n° 23 : 20/03/2018

RESTAURATION DE L'ESPACE MUSÉOGRAPHIQUE DU DOMAINE DE LA PALISSADE

► Contexte

Situé à proximité et en rive droite de l'embouchure du Rhône, le domaine de la Palissade est la première acquisition du Conservatoire du Littoral en Camargue. La principale particularité de ce site tient au fait qu'il s'est maintenu au fil des siècles hors des systèmes d'endiguement de Camargue. Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, il est donc une des rares entités de grande superficie du delta du Rhône fonctionnant librement au niveau de ses échanges hydrauliques avec le fleuve et la mer. Avant l'acquisition par le Conservatoire du Littoral, les propriétaires du site lui ont donné une vocation de site voué à la chasse et à la pêche tout en maintenant ses particularités originelles.

Sur le site de La Palissade, la conservation des milieux naturels, l'intégration d'activités économiques traditionnelles et l'accueil du public dans une démarche de compréhension du territoire et de son environnement sont basés sur une gestion adaptée aux crues du fleuve ainsi qu'à la richesse biologique des espaces naturels de l'embouchure.

Le site de la Palissade (702 ha), auquel on peut rajouter le domaine public maritime affecté au sud, est une véritable mosaïque de milieux naturels accompagnant les derniers méandres du Rhône.

Depuis les années 80, le site est ouvert au public et c'est la naturalité de cet espace qui est au centre de la sensibilisation apportée par les gestionnaires. Il accueille 10 000 visiteurs en moyenne par an. Depuis 2014, c'est le Parc naturel régional de Camargue qui en assure la gestion.

Située entre le village de Salin-de-Giraud et la plage de Piémanson, la Palissade est aujourd'hui lui aussi au cœur des mutations sociales que connaît le secteur sud-est du delta, notamment la désindustrialisation, l'évolution de la fréquentation de la plage de Piémanson, et la volonté de reconversion du village de Salin-de-Giraud comme pôle éco-touristique en Camargue.

Sachant que la structuration de filières éco-touristiques est un objectif majeur du Parc de Camargue, il est impératif de mettre en œuvre des moyens opérationnels pour développer cette offre dans les équipements gérés par le Parc et en s'appuyant ici sur les atouts que constituent le Rhône et son embouchure.

Dans ce contexte évolutif, il apparaît aujourd'hui opportun de repenser l'espace muséographique du site, pour le moderniser et l'adapter aux nouvelles attentes du public. Cette action s'inscrit dans un projet plus large de rénovation du Domaine de la Palissade (travaux sur le bâti, requalification de l'entrée du site, adaptation de l'offre d'accueil...).

En effet, cette volonté de rénover le site de la Palissade répond à plusieurs enjeux :

- Affirmer sa place comme site d'information et d'accueil du Parc de Camargue sur les espaces Est de la Camargue afin de mieux expliquer le rôle de la structure, de faire découvrir les sites naturels gérés ;
- Jouer son rôle dans la revitalisation de Salin-de-Giraud comme une étape clé dans la valorisation du village et des espaces naturels de ce coin de Camargue ;
- Mieux valoriser ce site et ses particularités qui offrent une découverte particulière de l'embouchure et de la Camargue



► Objectifs de l'action

- Restaurer et repenser l'espace muséographique du site de la Palissade en lien avec les orientations du Parc de Camargue en terme d'accueil du public et concernant la revitalisation de Salin-de-Giraud ;
- Augmenter les capacités d'attractivité du site de la Palissade en mettant en valeur ses particularités géomorphologiques et hydrologiques qui en font un espace unique (naturalité, proximité de l'embouchure du fleuve le plus puissant de France) ;
- Positionner le site de la Palissade au sein des autres espaces naturels ouverts au public de Camargue en mettant en exergue l'appellation « Maison de l'embouchure ».

► Descriptif

Il s'agira donc par le biais d'une aide extérieure intégrée à l'équipe (stage longue durée en muséographie) de mobiliser les connaissances des techniciens gestionnaires du site (entretiens, études des archives, des rapports d'activités) pour un diagnostic des potentiels et fixer les orientations de la nouvelle muséographie. Même si le site accueille en moyenne 10 000 visiteurs et a connu une augmentation de la fréquentation en 2017, il apparaît opportun d'accentuer son attractivité au vu de l'évolution socio-économique de Salin-de-Giraud et de ses plages, notamment celle de Piémanson.

En effet, au regard de l'analyse conduite par le Parc depuis sa prise de gestion du site et au prisme de la revitalisation de Salin-de-Giraud, il apparaît que le site pourrait être mieux mis en valeur et asseoir un rôle plus stratégique.

Parallèlement au travail engagé par le Conservatoire du Littoral sur l'entrée du site à partir de la voie départementale D36d, ainsi que sur les flux autour du bâtiment principal, une action sur le bâtiment de la Palissade lui-même doit être réalisée pour accompagner ce changement et cette dynamique. Ce travail visera notamment à :

- Faire un état des lieux des collections et des modules en place ;
- Restaurer les éléments à maintenir selon l'état des lieux, et supprimer ceux qui ne pourront pas être maintenus soit en raison de leur état de conservation, soit en raison des orientations choisies ;
- Repenser et mettre en œuvre un nouvel agencement des lieux.

► Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Etat des lieux, diagnostic, définition des thématiques à valoriser, mise en scène, définition des modules	6 000 €	Conseil départemental	25 000 €
Restauration d'éléments anciens pour valorisation et remise en scène (cartes, photos, calun)	15 000 €	Conservatoire du Littoral	21 000 €
Conception, fabrication et mise en œuvre des modules pour un nouvel espace muséographique	30 000 €		
		Autofinancement (ingénierie)	5 000 €
TOTAL	51 000 €	TOTAL	51 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte la présente délibération et autorise le Président à engager les démarches et étapes nécessaires à sa réalisation et à signer tous documents y afférant.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage effectué le

26 MARS 2018

26 MARS 2018

Le Président,
Roland Chassain



Comité syndical du 20/03/2018_Délibération n° 23

« Restauration de l'espace muséographique du Domaine de la Palissade »_Page 3 sur 3

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/03/2018

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-251302295-20180320-DEL_23_PALH

Le 26/03/2018, le Maire a reçu en mairie le représentant de la commune de [nom de la commune] pour lui présenter le dossier de demande de [type de dossier].

Le dossier a été examiné et il a été constaté que les pièces fournies sont conformes aux exigences réglementaires.

Le Maire a donc décidé de donner son accord pour la réalisation de [type de projet].

Il a été convenu que les travaux seront réalisés dans le respect des prescriptions de l'arrêté municipal.

Le Maire a également précisé que la commune s'engage à fournir l'assistance nécessaire pour la réalisation des travaux.

Le dossier est donc en bonne voie de traitement.

N°	Date	Description
1	26/03/2018	Demande de [type de dossier]
2	26/03/2018	Examen du dossier
3	26/03/2018	Décision du Maire
4	26/03/2018	Signature de l'arrêté
5	26/03/2018	Transmission au service technique
6	26/03/2018	Fin de la procédure

Le dossier est donc en bonne voie de traitement.

Le Maire a également précisé que la commune s'engage à fournir l'assistance nécessaire pour la réalisation des travaux.

26 MARS 2018